

POURSUITES CONTRE GAHOUCHI : mauvais signal démocratique



Le Parlement de la Fédération refuse la levée de l'immunité

► L'affaire des plaines de jeux de Charleroi remonte aux années 2000, quand ont été mises à jour des malversations dans le fonctionnement de ces centres aérés : demandes de contributions à des parents pour des frais payés par la Ville et fausses inscriptions dans le but d'obtenir des subsides de l'ONE, ont amené le parquet à entamer des poursuites.

EN FÉVRIER DERNIER, en correctionnelle, la directrice de ces centres a répété ce qu'elle avait déjà expliqué en cours d'instruction : l'échevine d'alors, Latifa Gahouchi (PS) était informée de ces pratiques plus que curieuses.

Etonné, puis agacé, le président Moulard a bien dû constater que jamais cette échevine, devenue parlementaire, n'avait été

poursuivie. Le parquet général, qu'on a connu plus alerte, n'avait pas demandé la levée de son immunité parlementaire. Le président Moulard a donc suggéré que cette demande soit introduite au plus tôt, pour éviter que seuls les exécutants aient à répondre de ce qui leur était reproché.

La demande de levée de l'immunité a été introduite. Elle vient d'être rejetée en séance plénière du Parlement, par 48 voix contre 31. Le seul décompte arithmétique des voix en témoigne : à supposer que le groupe PS ait voté unanimement contre, il n'a pas été le seul.

Des parlementaires ont donc choisi de laisser à l'abri des

poursuites une des leurs. Le signal est déplorable, qui suscite immédiatement la formule ricanante selon laquelle *"ils se tiennent tous entre eux"*.

Que risquait Latifa Gahouchi ? D'être poursuivie, sans plus, dans l'immédiat. Au tribunal après l'avoir entendue dans ses arguments, de dire si son éventuelle négligence méritait condamnation. Ses pairs n'ont pas voulu en prendre le risque. Oui, ce signal-là est déplorable, et donne à penser qu'ils n'ont pas confiance en la justice.

P. MK.